42 GARBA. Issoufou
1er Secrétaire

Déclaration de la Délégation du Niger à la 21e Session du Groupe de travail sur l'EPU –Rapport National de Guinée –Bissau(Genève, 22 Janvier 2015)

Monsieur le Président,

La délégation nigérienne souhaite la bienvenue à la délégation de la Guinée-Bissau et la félicite pour ce passage à ce 2ème cycle de l'EPU.

Ma délégation félicite les autorités et le peuple de Guinée Bissau pour la relance du processus démocratique, le retour de la paix et de la stabilité, après les crises récurrentes que le pays a connues ces dernières années. Ma délégation salue également la détermination des autorités de Guinée –Bissau à lutter contre les trafics de tout genre, qui ont longtemps constitué une entrave au progrès économique et social du pays. Dans ce contexte, ma délégation prend note et salue les avancées significatives enregistrées par la Guinée –Bissau, dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme, à travers la ratification d'un nombre important d'instruments juridiques internationaux y relatifs.

Ma délégation se félicite en outre, de l'adoption par la Guinée-Bissau d'une panoplie de textes législatifs et règlementaires dont le décret- loi garantissant aux citoyens l'accès au droit et à la justice, le décret-loi sur la régulation de la loi organique sur les tribunaux judiciaires, le décret-loi approuvant le règlement des centres de détention, le décret-loi fixant les règles minimales pour les traitement des détenus, la loi sur la prévention, la lutte contre la répression et des mutilations génitales féminines, la loi sur la prévention, la répression et la lutte contre la traite des personnes, notamment la traite des femmes et des enfants.

Enfin, ma délégation recommande à la Guinée- Bissau de promouvoir davantage les droits des femmes en matière d'éducation et de santé, et d'envisager le renforcement sa coopération avec les organes de traité.

Je vous remercie